

Séance du jeudi 13 janvier 2022 à 18h45

Date de convocation : vendredi 7 janvier 2022

Ordre du jour :

- **Personnel communal : application dispositions fonction publique territoriale**
- **Acquisition tracteur**
- **Désignation d'un élu référent sécurité routière**
- **Désignation d'un élu référent PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)**
- **Informations et questions diverses**

L'an deux mille vingt-et-deux, le treize janvier à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - M. DANGER - M. BRIANDET - M. DUBOIS - Mme BRISSET - M. OZANNE - Mme COURTEAUX - Mme OUVRAT - Mme LATREILLE (arrivée à 18h55) - M. VINCENT - Mme LOUPIAS - M. DUPRÉ - P. CRIBELIER (arrivé à 19h05)

Absents excusés ayant donné procuration : Mme LHUILIER (A. POMA) - Mme ASTIER-BOURBON (K. SAINSON) - M. COURTEAUX (S. COURTEAUX) - Mme BLANCHETIÈRE (L. BRIANDET)

Absents : /

Mme SAINSON Katia a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 9 décembre 2021 est approuvé.

PERSONNEL COMMUNAL : application des dispositions fonction publique territoriale

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une mise en conformité de l'application des règles du temps de travail relative au cycle de travail de 1607 heures est obligatoire au 1^{er} janvier 2022.

Un questionnaire ainsi que la délibération du 6 février 2002 pour l'instauration de l'ARTT et pour la réduction du temps de travail à 35h pour l'ensemble du personnel communal, a été envoyé au Centre de Gestion pour l'identification des règles exercées sur la commune de Châtillon-sur-Cher.

Celui-ci a confirmé que la délibération en question est conforme aux textes en vigueur et ne nécessite pas de délibérer à nouveau.

Le sujet est donc ajourné.

ACQUISITION TRACTEUR

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le tracteur des services techniques a une vingtaine d'années et que les frais engagés pour l'entretien et les réparations deviennent récurrents.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un tracteur d'occasion est à vendre dans un garage. Ses caractéristiques sont citées ci-dessous :

- tracteur CLASS 2600H
- année modèle : 2015
- garantie toutes pièces de 3 mois
- masse à l'avant : offerte
- option panneau tricolor : environ 800 € HT en supplément
- pas de climatisation

Le Conseil Municipal, après exposé et après en avoir délibéré, émet un avis favorable quant à l'acquisition du tracteur d'occasion cité ci-dessus (16 pours / 2 abstentions).

Désignation d'un élu référent sécurité routière

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la nomination d'un élu référent sécurité routière est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après exposé et après en avoir délibéré, désigne M. DANGER Bruno comme l'élu référent (18 pours).

Désignation d'un élu référent PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la nomination d'un élu référent PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après exposé et après en avoir délibéré, désigne M. Le Maire, Alain POMA, comme l'élu référent (18 pours).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire s'est entretenu avec le locataire du bar-restaurant « Le Pass'Temps » afin de faire un point sur sa situation financière. Il lui a été demandé, par lettre recommandée avec Accusé de Réception, de maintenir ses horaires d'ouverture.

M. et Mme POURRET, résidents au 23 Rue du Colombier, ont informé la municipalité qu'un poteau électrique menace de tomber. Ce poteau supportant plusieurs câbles, M. et Mme POURRET s'interrogent sur la dangerosité de ce poteau.

Deux gros chiens, type « molosses » ont été aperçus Rue du Colombier. Les chiens divagants sur la voie publique, la gendarmerie a donc été contactée.

Les colis de Noël à destination des administrés de 70 ans et plus et remplaçant le traditionnel repas des aînés annulé en raison du COVID ont été distribués par les membres du Conseil Municipal entre le 13 et le 20 décembre 2021. Les administrés absents lors de la distribution ont pu venir récupérer leur colis directement en mairie. Les administrés concernés adressent leurs sincères remerciements à la municipalité.

Réunion de quartier : les résidents du lieu-dit de la « Tunisie » seront conviés à la réunion de quartier du « Centre Bourg » du 28 janvier 2022 à 18h30 au foyer rural.

Les membres du Conseil Municipal sont aimablement conviés par la troupe théâtrale « Les Chantiounes » pour assister aux représentations de la comédie « Les Pochettes Surprises ».

Mme LOUPIAS souhaiterait que lorsqu'un décès est constaté sur la commune, celui-ci soit communiqué à l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour éviter toute maladresse auprès des administrés.

Les travaux concernant la future boulangerie ont commencé. Cependant, suite au retrait de la dalle de béton initiale, une quantité d'eau anormale a été constatée. Une canalisation passe sans doute sous la maison. Il faut donc prévoir une étude béton pour analyser la situation.

Le département a accordé une subvention DSIL de 25000 €.

Une réunion voirie est fixée au **2 février 2022** à 18h30.

La galette initialement fixée au **3 février 2022** est annulée.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au **17 février 2022** à 18h45.

La séance est levée à 19h50.